



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL EXECUTIF DE SAINT MARTIN

Préfecture de Saint-Barthélemy
et de Saint-Martin

Le: 19 NOV. 2020

N° :

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF				
Légal	En Exercice	Présents	Procuration(s)	Absent(s)
7	7	4	0	3

L'an DEUX MILLE VINGT le 18 novembre à 09h30, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président **Daniel GIBBES**.

ETAIENT PRESENTS : Daniel GIBBES, Valérie DAMASEAU, Yawo NYUIADZI, Louis MUSSINGTON.

Le Président certifie que cette délibération a été :

1 affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité :

2 reçue à la Préfecture de Saint-Martin le :

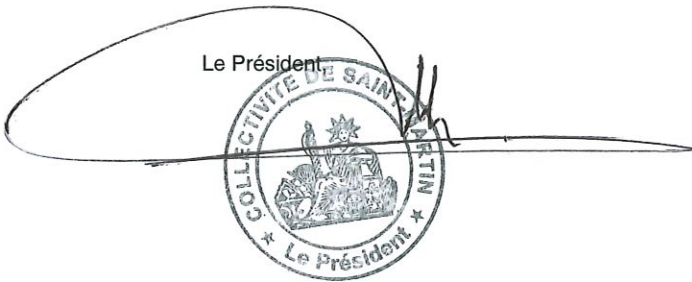
ETAIENT ABSENTS : Sofia CARTI épouse CODRINGTON, Steven PATRICK, Marie-Dominique RAMPHORT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DAMASEAU.

DELIBERATION : CE 143-08-2020

OBJET : Projet de coopération : Gestion conjointe du lagon de Simpson bay

Le Président



Objet : Projet de coopération : Gestion conjointe du lagon de Simpson bay

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article LO 6314-1 ;

Vu le Programme de Coopération Territoriale Européenne (CTE) Saint-Martin / Sint Maarten pour la période 2014-2020 ;

Considérant les comptes rendus des comités de suivi et des comités techniques pour les travaux d'organisation, de préparation et de mise en œuvre du projet ;

Considérant le rapport du Président,

Le Conseil exécutif,

DECIDE :

POUR :	4
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

Article 1 : D'approuver le cofinancement du projet de coopération intitulé « Gestion Conjointe du Lagon de Simpson Bay » avec une participation nette de la Collectivité à hauteur de **872 250 €**.

Article 2 : D'autoriser le Président du Conseil territorial à signer tous actes ou documents relatifs à cette affaire.

Article 3 : Le Président du Conseil territorial, la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 18 novembre 2020.

Le Président du Conseil territorial,

Daniel GIBBES

1^{ère} Vice-présidente
Valérie DAMASEAU

2^{ème} Vice-président
Yawo NYUIADZI

Membre du Conseil Exécutif
Louis MUSSINGTON